



**Conseil Municipal du 12 Janvier 2026
DELIBERATION N° 2026 – 01**

L'an deux mille vingt-six, le lundi 12 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : vendredi 2 janvier 2026

Etaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESSEQUIER Sarita, Monsieur OLIVE Robert, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur TRESSON Sébastien, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIÉRI Elisabeth, Monsieur DE CASO Alexandre, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame GIL Laura, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange

Procurations :

Madame SERRANO Corinne à Monsieur OLIVE Robert

Monsieur KOHLER Eddy à Monsieur GIRBAL Alain

Absents : Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Monsieur PEREZ Jérôme, Madame MARTIN Séverine, Madame CAZANAVE Manon, Monsieur ARIZA Noël

Secrétaire : Monsieur TRESSON Sébastien

**DELIBERATION AUTORISANT LA COMMUNE
A REALISER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Le Maire informe que, dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération du Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétisés l'année précédente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1,
Considérant que le budget de l'exercice prochain de la commune d'Alénia sera soumis au Conseil Municipal au plus tard le 30 Avril 2026.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président,

DECIDE par anticipation, l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (16), et autorise Monsieur le Maire à payer les factures comme suit :

Opérations	Chapitre	Crédits votés au BP 2025 (crédits ouverts)	RAR 2025 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2025	Montant à prendre en compte	ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 CGCT
		a	b	c	d=a+c	d/4
111	20	300 000.00 €	- €	- €	300 000.00 €	75 000.00 €
111	21	160 109.00 €	99 827.92 €	38 946.00 €	121 163.00 €	30 290.75 €
112	21	9 440.00 €	2 905.20 €		9 440.00 €	2 360.00 €
113	21	7 282.00 €	1 589.10 €		7 282.00 €	1 820.50 €
114	21	29 309.00 €	1 333.33 €		29 309.00 €	7 327.25 €
116	20	- €	- €		- €	- €
116	21	117 253.00 €	51 351.10 €	7 971.17 €	109 281.83 €	27 320.46 €
117	21	112 102.00 €	3 342.00 €	6 370.00 €	105 732.00 €	26 433.00 €
117	23	1 243.00 €	- €		1 243.00 €	310.75 €
118	21	6 516.41 €	- €	6 516.00 €	0.41 €	0.10 €
126	21	44 253.00 €	- €	13 600.00 €	57 853.00 €	14 463.25 €
127	21	58 062.00 €	27 996.00 €	7 200.00 €	65 262.00 €	16 315.50 €
128	21	- €	- €	1 996.01 €	1 996.01 €	499.00 €
129	21	2 857.00 €	744.70 €		2 857.00 €	714.25 €

VOTE : 19 **POUR :** 19 **CONTRE :** **ABSTENTION :**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Jean-André MAGDALOU

Acte rendu exécutoire après :

- Transmission en Préfecture
- Publication sur le site de la Mairie (www.alenya.fr) : 15 janvier 2026
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique [telerecours citoyen](http://telerecours.citoyen) accessible par le site internet www.telerecours.fr

